



INFO CSSCT ILOG Lorraine :

Le **vendredi 03 décembre 2021** s'est tenue la quatrième instance représentative territoriale de l'année, en présentiel. A cette occasion, Mr HIMBERT, RDET et président de la CSSCT, a partagé avec vos délégués syndicaux de L'**UNSA Ferroviaire** son ordre du jour, en voici des éléments marquants :

Sommaire :

Férié imposé du 1 ^{er} janvier 2022.....	Page 1
Le point sanitaire.....	Page 2
Les périodes de moindre besoin.....	Page 2
La présentation de la mission « Drone ».....	Page 3
L'astreinte Infrastructure radio.....	Page 3
La vidéosurveillance.....	Page 3
Les inspections de site.....	Page 4



FÉRIÉ IMPOSÉ DU 1^{ER} JANVIER 2022

Vos délégués syndicaux **UNSA Ferroviaire** sont intervenus en séance sur le férié du 1^{er} janvier 2022 imposé par la direction. Un férié tombant un samedi, pointé RP, est à reprendre dans le trimestre qui suit, or la direction voulait imposer un repos le lundi 3 janvier sur tout l'établissement.

Suite à audience avec le DET : Vos délégués syndicaux **UNSA Ferroviaire**, ont demandé que ce férié reste à l'utilisation de l'agent pour sa programmation, comme il était d'usage jusqu'alors lorsque le cas se présentait.

Devant nos arguments (délai de prévenance, forfait-jour...), l'**UNSA Ferroviaire** a été partiellement entendue. Une certaine souplesse est laissée aux collectifs de travail devant travailler ce 3 janvier.

N'hésitez pas à contacter vos délégués l'**UNSA Ferroviaire**, si besoin. (Coordonnées en page 4)

Rappel : Paiement d'une fête : Lorsque le repos compensateur de jour férié n'est pas pris par l'agent avant la fin du trimestre civil suivant celui dans lequel est placée cette fête, alors le paiement est automatiquement déclenché. Vous pouvez cependant demander le paiement d'un repos compensateur de fête avant cette échéance en adressant une demande écrite à votre CPS.

POINT SANITAIRE

A ce jour, et vu le taux d'incidence en augmentation constante, les mesures pour pallier cette nouvelle vague sont les suivantes :



- Les réunions doivent, dans la mesure du possible, être organisées à distance.
- Les regroupements (réunions, formations, séminaires, évènements) de plus de 20 personnes ne sont pas recommandés.
- Les rassemblements conviviaux organisés par l'employeur (pot de départ, retraite, anniversaire, petit-déjeuner, repas d'équipe ...) sont suspendus.
- La validité du test PCR est dorénavant de 24 h.
- Une **3ème injection est possible** aux centres Médicaux de Metz et de Nancy (Pfizer ou Moderna)



Autre info : Les établissements sont toujours à la recherche de formateurs SST. La formation de sauveteurs secouristes du travail peut aussi vous aider à porter les 1ers secours dans votre sphère privée, pensez-y.

PERIODES DE MOINDRE BESOIN POUR 2022

PERIODES DE MOINDRE BESOIN 2022 INFRALOG LORRAINE

AGENTS ENTRETIEN VOIE	AUTRES PERSONNELS
Du 01/01/2022 au 05/03/2022	Du 10/01/2022 au 04/02/2022
Du 21/05/2022 au 09/07/2022	Du 21/02/2022 au 08/04/2022
Du 26/09/2022 au 14/10/2022	Du 02/05/2022 au 01/07/2022
Du 12/11/2022 au 31/12/2022	Du 29/08/2022 au 21/10/2022

PRESENTATION DE LA MISSION DRONES



L'unité SES de l'Infralog Lorraine se voit équipée d'un nouvel outil : le « Drone » qui va permettre de faciliter les vérifications de certaines installations ou ouvrages d'art.

La première intervention concrète aura lieu le 1^{er} trimestre 2022 avec le survol d'un poste de traction à Vandières (EALE).

L'équipe est formée de deux télépilotes volontaires (formation Altaméris).

ASTREINTE INFRASTRUCTURE RADIO

A la suite d'un REX, un incident affectant le service RLE en gare de Bordeaux, survenu le vendredi 10/08/2020, a nécessité l'intervention d'un technicien (CRIR T) en dehors de sa journée de travail. L'impact sur la régularité a été minimisé du fait de sa disponibilité.

De ce retour d'expérience, la Direction a décidé de participer à la mise en place d'une astreinte nationale de niveau 3 des infrastructures radio sur notre établissement.



LA VIDEO SURVEILLANCE



Les différentes règles concernant la prise de vidéo à l'aide de caméra fixe ont été présentées aux membres de la CSSCT, système de protection qui se multiplie dans l'entreprise.

Cette mise en place ne se fait pas sans règles bien définies comme : objectif recherché, déclaration, affichage, consignes vidéo, stockage des images, et **surtout respect de la vie privée du salarié** (même en entreprise)

L'**UNSA Ferroviaire** a déjà remarqué et fait connaître des dérives sur le sujet (enregistrement vidéo ou sonore sauvage). Elle ne manquera pas de faire appliquer, si cela s'avère nécessaire, les recommandations de la CNIL, de la RGPD, et du code du travail...

PROCHAINES INSPECTIONS DE SITE

- ✓ Le 14/01/22 visite du bâtiment TELECOM/ASTI de Conflans-Jarny.
- ✓ Une tournée sur un Y 9000 (date à définir).
- ✓ Le 2ème semestre de 2022 : visite de la Brigade de Romilly.



Réunion CSSCT ordinaire :

- ✓ Le 04/02/22 à Pagny sur Moselle (IEE)
- ✓ Le 03/06/22 à Reims (ICA)
- ✓ Le 07/10//22 à Nancy
- ✓ Le 02/12/22 (lieu à définir)



Prochain point COVID : Le 10/01/2022

Vos délégués syndicaux UNSA Ferroviaire
vous souhaitent de **bonnes fêtes de fin d'année.**
Prenez soin de vous et de vos proches.



Vos délégués UNSA Ferroviaire CSSCT/RPX

Martial Dodeler : 06 16 55 60 42

Régis Rawolle : 06 20 52 78 64

David Rehlinger : 06 22 62 85 97

Sylvain Demange : 06 16 04 60 54

Moi je soutiens
l'Unsa



Bulletin d'adhésion 2021 à l'UNSA-Ferroviaire

*J'adhère
en ligne*



Parrainé(e) par (facultatif) :

NOM : N° CP :
.....

Prénom : Date de naissance :
.....

Qualif/Niveau/..... Grade : Contractuel(le) Collège
.....

SA : Direction :
.....

Service :
.....

Tel Pro : Tel Personnel :
.....

Adresse personnelle :
.....

Code Postal : Ville :
.....

À défaut de compléter l'intégralité des informations demandées dans le bulletin d'adhésion, nous ne pourrons pas vous faire bénéficier des prestations que nous proposons.

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé destiné à l'UNSA-Ferroviaire et sont collectées pour les finalités de gestion des adhérents, pour vous faire bénéficier des offres de nos partenaires, et vous proposer de vous aider lors de problèmes avec vos employeurs.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org. Vous pouvez également vous opposer, pour des motifs légitimes, au traitement des données vous concernant en vous adressant à la même adresse

Email Pro ou Personnel sur lequel vous souhaitez recevoir nos informations syndicales :

.....@.....

Signature À le

Je souhaite bénéficier d'un agenda UNSA gratuit

En adhérant à l'UNSA-FERROVIAIRE Lorraine, je donne mon consentement pour que mes données personnelles fassent l'objet des traitements listés ci-dessus. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales.